



Modification

TRANSMISE À TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

N° de la modification :	1
N° de la DDP :	13140076
Titre de la DDP :	Bases de données de suivi et d'évaluation (services de mise à niveau)
Date d'émission :	Le 31 mars 2014
Auteure :	Jennifer McDonald
Nombre de pages :	2

DÉTAILS de la modification

La présente modification vise à apporter des changements à la personne détenant le pouvoir de conclure des marchés et à documenter les réponses aux questions posées par les soumissionnaires.

Cette modification fait partie des documents afférents à la demande de propositions et s'y applique. Toutes les autres sections de la DDP initiale ne faisant pas l'objet de la présente modification demeurent inchangées.

DIRECTIVES

1. Modifiez votre exemplaire de la DDP conformément aux détails fournis ci-dessous.
 2. Conservez l'avis de modification dans vos dossiers.
 3. Accusez réception de l'avis de modification en écrivant à la personne détenant le pouvoir de conclure des marchés.
-

1. Personne détenant le pouvoir de conclure des marchés**Retirer****Division contractante :**

Gestion des approvisionnements

Nom : Jennifer McDonald

Titre : agente d'approvisionnement

Courriel : jmcdonald@crdi.ca

(N° de téléphone : 1 613-696-2017 / N° de télécopieur : 613-563-9463 / Adresse municipale : 150, rue Kent, complexe Constitution Square, tour III, Ottawa, Ontario, K1P 0B2, Canada / Adresse postale : CP 8500, Ottawa, Ontario, K1G 3H9, Canada)

Insérer

Division contractante :

Gestion des approvisionnements

Nom : Jennifer Robitaille

Titre : agente d'approvisionnement

Courriel : jrobitaille@crdi.ca

(N° de téléphone : 1 613-696-2017 / N° de télécopieur : 613-563-9463 / Adresse municipale : 150, rue Kent, complexe Constitution Square, tour III, Ottawa, Ontario, K1P 0B2, Canada / Adresse postale : CP 8500, Ottawa, Ontario, K1G 3H9, Canada)

Foire aux questions

Question 1 : Milieux de développement et d'essai – Le CRDI fournira-t-il des milieux d'essai/de développement pour le site Web et/ou la base de données ?

Réponse 1 : Le CRDI peut fournir un milieu d'essai/de développement. Cela dit, le soumissionnaire retenu peut souhaiter mettre au point le milieu d'essai sur ses propres systèmes.

Question 2 : Code source – Le CRDI fournira-t-il le code source de production actuel ?

Réponse 2 : Une fois que le contrat aura été attribué, le CRDI donnera accès au code source au soumissionnaire retenu.

Question 3 : Données mises à l'essai – Le CRDI fournira-t-il les ensembles de données et les scénarios aux fins de l'essai ?

Réponse 3 : Le CRDI fournira les ensembles de données et les scénarios aux fins de l'essai.

FIN DE L'APPENDICE N° 1
